

## Fiche Action n°1

### « Réaliser un diagnostic des besoins en vue d'adapter et d'organiser l'offre territoriale en réponse aux besoins recensés »

Le développement et l'adaptation de l'offre sur les territoires nécessite une meilleure connaissance des besoins de personnes handicapées. Les travaux conduits depuis plusieurs années tendent à améliorer cette connaissance :

-Le travail engagé par la CNSA depuis 2014 **sur le système d'information (SI) MDPH et le SI suivi des orientations** partagé entre les MDPH, les ARS

-**La réforme de la tarification sur le champ du handicap (Séraphin PH)** dont l'une des 1<sup>ère</sup> étapes a été la réalisation d'une nomenclature des besoins et des prestations utilisée notamment dans la réalisation des plans globaux d'accompagnement (PAG)

-**Les différents travaux /études commandés aux CREAI par les ARS** pour lesquels il a été demandé à l'ANCREAI, dans le cadre d'une convention CNSA/DGCS/ANCREAI, d'en synthétiser les résultats et de les mettre à la disposition des différents acteurs

-**La méthodologie de diagnostic territorial partagé** proposé par l'ANCREAI et diffusé aux acteurs (ARS, Conseils départementaux - CD) en septembre 2016 pour accompagner notamment l'élaboration des projets régionaux de santé (PRS) qui devront être adoptés fin 2017.

#### Objectif de la mesure

Réaliser un diagnostic régional partagé

Poursuivre les travaux visant à améliorer la connaissance des besoins pour proposer des réponses adaptées (offre) sur les territoires

#### Description de la mesure

##### **Action 1 :**

Réalisation d'un travail de diagnostic spécifique sur le polyhandicap dans le cadre de l'élaboration par les ARS des schémas régionaux de santé des projets régionaux de santé (PRS) dont l'adoption est prévue fin 2017 après la concertation des CRSA

##### **Action 2 :**

Mise en chantier du SI MDPH et du SI suivi des orientations dont la maîtrise d'œuvre est confiée aux ARS, et identification des personnes polyhandicapées en aménagement Creton et sur liste d'attente.

##### **Action 1**

#### Pilote :

SG MAS/ARS

#### Partenaires :

MDPH, CD, rectorat, DIRRECTE, les établissements et services médico-sociaux, les établissements et les professionnels de santé, etc

**Financement :**

Sans objet

**Calendrier :**

Adoption des PRS fin 2017.

**Eléments de résultats :**

Eléments de diagnostic régional portant sur le polyhandicap

***Action 2***

**Pilote :**

CNSA

**Partenaires :**

ARS, CD, MDPH

**Financement :**

2M€ fléchés sur le programme SI MDPH (aide au lancement).

**Calendrier :**

Lancement de la démarche et réunions régionales fin d'année 2016 /début 2017 avec les ARS et les CD

Consolidation d'une feuille de route conjointe ARS-CD et lettre d'engagement à adresser à la CNSA au T1 2017

Déploiement en région : pilotage ARS dans le cadre d'une feuille de route partagée avec les CD et les MDPH